



Extrait du Union des Forces de Progrès

<http://www.ufpweb.org/fr/spip.php?article314>

# **Note sur l'organisation du retour des Mauritaniens victimes des événements de 1989-1990-1991**



- Actualités - Droits humains -

Date de mise en ligne : lundi 23 juillet 2007

Date de parution : 26 juin 2007

---

**Union des Forces de Progrès**

---

**A l'ensemble des Mauritaniens, en particulier à ceux qui ont conscience de la gravité de la période que traverse notre pays, l'Ufp lance un appel vibrant pour se rencontrer, échanger et contribuer au succès de l'entreprise historique de la réconciliation nationale.**

**Nouakchott, juin 2007**

**Introduction** : Les militants de l'Union des Forces de Progrès ont toujours défendu les positions de principe et consenti des sacrifices innombrables pour une juste solution de la question nationale en général et du règlement des problèmes nés de la crise des années 89,90, et 91 en particulier. Il est tout naturel que l'Union des Forces de Progrès soutienne de toutes ses forces les orientations et les engagements exprimés dans l'adresse à la Nation du Président de la République. En effet, pour la première fois, officiellement et par la voix du premier responsable de la Nation, le passif humanitaire est reconnu, les regrets de la République exprimés sans détour, la compassion avec la douleur des victimes énoncée et la volonté de réparer et de réhabiliter solennellement proclamée. Il revient aujourd'hui à l'ensemble des partis politiques, à toutes les organisations de la société civile, aux personnalités et citoyens de tous les milieux, sans exclusive, de s'associer sur des bases consensuelles, pour assurer le succès de tels engagements et orientations. Les événements de 1989-1991 ont ébranlé notre pays avec les déportations, les rapatriements, les exils et autres crimes abominables. Notre peuple a la capacité et les dispositions de régler l'ensemble de ces problèmes, les uns après les autres, en prenant le temps nécessaire, dans l'unité et la solidarité, dans le même élan de réconciliation nationale.

**Rappels historiques** En 1989, le contexte était largement favorable à l'explosion de violences intercommunautaires en Mauritanie comme au Sénégal :

- **En Mauritanie - Les FLAM** avaient déclenché une offensive dont les points culminants sont la publication du « Manifeste du Nègre Mauritanien opprimé » et la découverte d'un « projet de coup d'Etat » identitaire en 1987. - **Les nationalistes arabes**, les nasséristes en particulier (de l'aveu même d'un responsable de cette mouvance publié par voie de presse) scellent une alliance avec le pouvoir, ce qui leur permet d'investir l'armée et l'administration.

▶ Le nationalisme arabe chauvin investit l'administration territoriale et pousse à l'exacerbation des contradictions intercommunautaires par la manipulation de la loi foncière.

- **Au Sénégal**

▶ De larges secteurs de la presse sénégalaise relaient l'activisme du « Comité de suivi » qui mobilise l'opinion sénégalaise sur le « racisme maure à l'endroit des Noirs de Mauritanie ».

▶ Le gouvernement sénégalais fait face à une opposition (PDS) qui s'estime délestée de sa victoire à l'élection présidentielle et qui accuse le gouvernement de faiblesse face à la Mauritanie.

▶ Les autorités sénégalaises multiplient les entraves aux accords de libre circulation du bétail, en particulier pour les camélidés en période de soudure.

C'est dans ce contexte que nos camarades Mohamed ould Maouloud et BA Boubakar Moussa avaient participé à un colloque sur « les enjeux de l'après-barrage » et attiré l'attention sur l'imminence d'une crise intercommunautaire si rien n'était entrepris pour l'éviter. C'était en 1988.

En avril 1989, un incident éclate dans l'île de Doundé Khoré (Guidimakha) (incidents de Diawara ou de Sonko) entre éleveurs peuls mauritaniens et cultivateurs soninko sénégalais. La gestion de cet incident sera des plus mauvaises :

▶ les autorités mauritaniennes restituent les corps des victimes dans un piteux état ;

- ▶ le ministre mauritanien de l'Intérieur se rend au Sénégal et minimise l'incident ;
- ▶ des pillages des biens de Mauritaniens maures sont signalés dans plusieurs localités sénégalaises ;
- ▶ les autorités mauritaniennes réagissent en laissant des bandes de tueurs se déchaîner sur les ressortissants sénégalais.
- ▶ un pont aérien est établi pour le rapatriement des ressortissants des deux pays ;
- ▶ le président sénégalais visite des blessés rapatriés de Mauritanie et fait une adresse à la Nation qui fera l'effet d'un appel au meurtre.
- ▶ des bandes de tueurs déchaînés organisent la chasse aux Maures. « La raison du plus fou » titrera Sud Quotidien. Les rapatriements des ressortissants respectifs des deux pays s'intensifient et débordent :
- ▶ des Sénégalais, Mauritaniens de souche, regagnent la Mauritanie
- ▶ des Mauritaniens sont expulsés vers le Sénégal. Ces expulsions évoluent rapidement vers des déportations de fonctionnaires, de familles et de villages négro-africains ;
- ▶ des Mauritaniens négro-africains harcelés décident de se réfugier au Sénégal et au Mali.

### Qui sont-ils et combien sont-ils ?

**1. Qui sont-ils ?** Les personnes victimes des événements de 1989, 90 et 91 sont : **Les déportés** : Personnes contraintes par les autorités de la Mauritanie de quitter leur pays. Il s'agit principalement de Halpulaar'en (agriculteurs et éleveurs). Les déportations se sont faites selon plusieurs modalités :

- ▶ Expulsion de fonctionnaires isolés avec ou sans leur famille
- ▶ Expulsion partielle de villages
- ▶ Expulsion de villages entiers
- ▶ Expulsion de campements d'éleveurs semi-nomades ou transhumants

**Les réfugiés** : Personnes ayant quitté par leur volonté à cause des pressions ou par crainte pour leur sécurité physique et celle de leurs biens.

**Les exilés** : Personnes ayant choisi délibérément de s'exiler à cause de leurs positions politiques.

**Les déchus** : Personnes n'ayant été ni déportées ni réfugiées, mais privées de certains de leurs droits de nationaux : droit de travail dans la fonction publique, droit à l'état-civil....

- ▶ **Combien sont-ils ?** Les personnes victimes des événements de 1989 ont fait l'objet de plusieurs dénombrements :
- ▶ Le recensement du HCR chargé de leur accueil et de leur encadrement
- ▶ Le recensement des autorités sénégalaises
- ▶ Les recensements des organisations des victimes, notamment l'ARMS et l'AMRS.

Ils étaient :

- ▶ 60.000 personnes au Sénégal, recensés par le HCR
- ▶ 20.000 personnes au Mali (estimations des organisations de déportés) Au Sénégal, les déportés, réfugiés et exilés vivaient dans 271 camps dans les départements de Dagana, Podor, Matam et Bakel. Certains de ces camps comptaient plus de 2.000 habitants, notamment Samba Yidé, Samba Niamé, Horkodjéré, Bokidiawé, Dodel et N'Dioum.

**2. Que sont-ils devenus ?** L'ARMS entreprend une série de contacts avec les autorités mauritaniennes dans le but de trouver un compromis permettant un retour dans la dignité de ceux qui le souhaitent. Ces contacts se heurtent à l'inexistence d'une volonté politique du régime de Ould Taya pour l'organisation de ce retour, du rétablissement

dans leur dignité et leurs droits des victimes et de leur réinsertion dans la vie nationale. Les concessions faites sont simplement relatives à la « facilitation », aux frontières, pour les candidats au retour, à l'acceptation d'un programme de réinsertion financé par le HCR dénommé PSIR (Programme Spécial d'Insertion Rapide) et exécuté par le Croissant Rouge Mauritanien et au règlement au cas par cas des reprises au sein de la fonction publique.

En dépit de ces contraintes majeures, le 20 juin 1996, journée mondiale du réfugié, l'ARMS décide d'organiser l'auto-rapatriement des réfugiés et déportés qui le souhaitent. Cette action bénéficie du soutien du HCR. Au total, selon l'ARMS, 40.000 Mauritaniens rentrent au pays. Le HCR enregistre 33.000 (ou 35000 personnes ayant bénéficié du PSIR et du Croissant Rouge mauritanien.

Certains réfugiés et déportés, les militants politiques surtout, ont bénéficié avec leur famille de statut de réfugiés aux USA, en Europe et au Canada.

Le nombre de réfugiés et déportés au Sénégal et au Mali serait de quelques dizaines de milliers de personnes, car certains réfugiés ont préféré retourner dans leur exil compte tenu des mauvaises conditions de leur accueil et de leur insertion. Toutes ces personnes ne sont pas forcément candidates au retour, quelles que soient par ailleurs les garanties qui leur seront offertes.

### **3. Comment les faire revenir ?**

L'organisation du retour des victimes des événements de 1989 suppose comme préalable l'assainissement du climat d'ensemble afin de garantir le succès de l'opération.

En tout premier lieu, il s'impose d'organiser une campagne nationale d'explication, pour unir les coeurs et les esprits de l'ensemble des Mauritaniens, convaincre les plus réticents, rassurer tous ceux qui pourraient s'en inquiéter. En effet, la réconciliation nationale n'est pas une entreprise de revanche, mais le rétablissement des rapports de confiance et de solidarité mutuelle pour le salut de notre maison commune, la Mauritanie, sur des bases justes, viables et durables. Elle doit offrir l'occasion à tous de s'exprimer, d'apporter leur contribution, voire leurs réserves et même leur opposition. Tous doivent être sollicités pour jouer le rôle qui leur revient dans cette entreprise de réconciliation et de concorde nationales. Il y va de la sauvegarde de la stabilité et de l'unité de notre pays, face à une entreprise qui, pour réussir, a besoin qu'on prenne le temps nécessaire, qu'on prévienne les risques et qu'on recourt au consensus le plus large. D'autant plus que dans le monde contemporain, les peuples qui n'assument pas et ne prennent pas en charge leur destin, courent de graves risques de voir des puissances extérieures les instrumentaliser selon leur propre agenda. Ce qui se passe aujourd'hui en Irak nous le rappelle cruellement.

Il s'agit aussi de rassurer par rapport aux risques d'ouverture d'une brèche dans laquelle pourraient s'engouffrer les étrangers. Pour y arriver, il sera nécessaire de :

- ▶ capitaliser les expériences nationales et internationales dans ce domaine, notamment le rapatriement de 1998, en tirant les leçons de cette expérience, dans ses succès comme dans ses échecs ;
- ▶ croiser plusieurs sources d'information permettant de constituer des filtres pour minimiser le risque d'infiltration d'étrangers et le nombre de situations à régler au cas par cas. Pour ce faire, il sera nécessaire de réaliser :
- ▶ le recensement exhaustif des villages, familles et personnes concernées
- ▶ l'identification précise de leurs terroirs traditionnels

## **Note sur l'organisation du retour des Mauritaniens victimes des événements de 1989-1990-1991**

- ▶ l'inventaire systématique de leurs patrimoines productifs et infrastructurels (terres de culture, puits, écoles, centres de santé, etc.)

Pour réaliser ces recensements et inventaires, il sera nécessaire de :

- ▶ responsabiliser le HCR dans le recensement des déportés et réfugiés, compte tenu des informations dont il dispose, de sa très riche expérience dans le monde et surtout de sa neutralité.
- ▶ engager plusieurs activités combinées comme :
  - ▶ l'utilisation des registres de recensement administratif et des archives départementales afin de dresser des listes provisoires de familles et de personnes victimes. Cette méthode pourra filtrer tous ceux des victimes régulièrement enregistrées. Ce document pourra être complété, par radiations et rajouts, à travers les recensements physiques des personnes concernées dans leurs sites.
  - ▶ la mise à contribution des personnalités religieuses, des élus locaux et des notables pour raffiner et compléter les recensements provisoires de villages totalement ou partiellement déplacés, ainsi que les groupes de nomades et transhumants victimes.
  - ▶ l'utilisation des données du HCR au Sénégal et au Mali (recensement et cartes de bénéficiaires de l'assistance) afin de compléter le recensement provisoire national.
  - ▶ le recensement exhaustif des victimes candidats au retour
  - ▶ l'institution au niveau local d'une autorité d'arbitrage et de certification afin d'intégrer les cas particuliers ou objets de litiges.

La triangulation de toutes ces sources d'information permettra de définir de manière précise :

- ▶ le nombre de personnes concernées par l'opération retour
- ▶ le nombre de personnes concernées par les programmes de réinsertion
- ▶ les destinations des contingents de candidats au retour
- ▶ la planification logistique du retour
- ▶ l'identification, la planification et la gestion des projets et programmes de réinsertion des victimes.

Les candidats au retour organisé déjà identifiés devront être répartis selon un plan de retour précis et cohérent. Les défis organisationnels et logistiques sont de taille :

- ▶ Programmation précise des départs des zones d'accueil vers les zones d'installation

- ▶ Mise en place des moyens d'assistance d'urgence (tentes, eau potable, couverture sanitaire, rations alimentaires, etc.).
- ▶ Harmonisation et synchronisation des mouvements de retour, des commissions d'accueil et des comités de gestion des sites et lieux de réinstallation.
- ▶ L'enclenchement dans les meilleurs délais des projets et programmes de réinsertion.

#### **4. Comment s'organiser pour ce retour ?**

Il est indispensable de mettre en place une Commission Nationale représentative et digne de confiance, dotée des attributions et des moyens nécessaires, rattachée à la Primature ou à la Présidence de la République pour en assurer, aux côtés des structures de l'Etat le rôle de conseil et de relais public. Sur la base des suggestions largement concertées de cette commission, avec le concours de l'ensemble des institutions de la République, les différentes étapes seront définies et mises en oeuvre avec persévérance et patience. Cette commission nationale doit avoir son répondant déconcentré aux niveaux régional et local.

#### **Comment les insérer dans la vie active ?**

Les déportés, les réfugiés mauritaniens et l'ensemble des victimes étant les premiers concernés, il s'agira avant tout d'évaluer leur situation, d'aller au-devant de leurs besoins, de leurs préoccupations, mais aussi et surtout de leurs dispositions.

L'organisation de ce retour suppose aussi que soit minutieusement préparés les sites d'accueil, notamment en ce qui concerne l'habitabilité des sites :

- ▶ Accès à l'eau potable
- ▶ Accès à la santé
- ▶ Accès à l'éducation
- ▶ Accès à l'habitat
- ▶ Convivialité de la cohabitation

Aussi, le premier des droits des victimes à rétablir est celui de l'identité mauritanienne. La délivrance des pièces d'état-civil doit ainsi intervenir de suite.

La communauté nationale doit être associée symboliquement par un appel à contributions pour la constitution d'un FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE. Ce fonds complètera les efforts de l'Etat et de la communauté internationale pour insérer les victimes. Les projets et programmes d'insertion doivent aussi tenir compte de la nécessité de gagner l'adhésion pleine et entière des victimes pour assurer les chances de succès de ces projets et programmes.

Les victimes à insérer peuvent être classées et traitées selon plusieurs catégories et d'acteurs :

- ▶ Les fonctionnaires et agents de l'Etat
- ▶ Les agents du secteur privé et de l'informel
- ▶ Les éleveurs
- ▶ Les paysans

L'indemnisation des victimes, pour être réaliste, ne peut prendre que la forme de projets et programmes d'insertion ou de réinsertion. Toutefois, tous les biens immobiliers justifiés peuvent faire l'objet de récupération ou à défaut d'indemnisations.

L'estimation des biens meubles perdus peut donner lieu à des surenchères Il convient donc de traiter ce dossier avec beaucoup de prudence afin de dégager avec les concernés les bases justes des indemnisations.

### **5. A propos des rapatriés et expulsés du Sénégal**

La question des Mauritaniens rapatriés du Sénégal se pose à un double niveau :

" Droit à une réinsertion véritable :

Les projets de réinsertion des rapatriés n'ont pas été satisfaisants. La communauté nationale doit être attentive à leurs droits, en tant que victimes des événements de 1989. Toutefois, un lien direct entre ce problème et celui des déportés ne doit pas être établi. En tant qu'opportun, des solutions doivent être trouvées pour ce problème.

" Cohabitation conviviale avec les déportés

Plusieurs de ces rapatriés vivent aujourd'hui dans des sites naguère habités par les Mauritaniens déportés, réfugiés ou exilés et exploitent des terres qui leur appartenaient. Il convient de rechercher les solutions à l'amiable qui renforcent la cohésion nationale, dans un esprit d'équité, de justice, de fraternité et de solidarité.

### **6. Quels sont les risques majeurs ?**

L'organisation du retour et l'insertion des Mauritaniens déportés, réfugiés et exilés, sont des questions très délicates. De lourdes menaces pèsent sur l'avenir démocratique de la Mauritanie, sur son unité et sur son indépendance. La gravité des risques et menaces est renforcée par la régionalisation des grands syndicats du crime. La prise du pouvoir par les milieux mafieux ne peut que produire l'effet de catastrophe pour les peuples de la sous-région. Il convient d'en prendre conscience et de dérouler une dynamique consensuelle et processuelle pour résoudre les enjeux majeurs du pays.

Ayant hérité d'une administration et d'un système qui assume de graves responsabilités dans ce qui s'est passé, ceux qui détiennent la réalité du pouvoir ont le devoir suprême d'assurer avec fermeté la mise en oeuvre effective des orientations et des engagements du Président de la République. La sauvegarde de la stabilité et de l'unité de notre pays nécessite que l'on prévienne les risques majeurs afin d'éviter tous dérapages.

- ▶ Réveil de réflexes d'une administration de coercition

Les éléments de l'administration territoriale et de la police qui s'étaient particulièrement illustrés dans la mise en pratique des graves forfaits commis doivent être tenus à l'écart de la gestion du dossier. C'est un gage certain pour éviter tous débordements. Aussi, l'Administration mise en place doit être efficacement suivie afin de s'assurer que les orientations et décisions prises sont correctement appliquées.

- ▶ Résurgence des peurs identitaires et de l'esprit grégaire

L'adresse à la Nation du président de la République, faute d'avoir été suffisamment expliquée, suscite déjà des peurs identitaires. Ces peurs ont pour noms :

- ▶ Culpabilisation injustifiée d'une partie de la communauté nationale (déportations effectuées par un Etat et non par une communauté nationale) ;
- ▶ Peur de supposées réparations des injustices par d'autres injustices (chasser les rapatriés et leur faire payer le prix du retour) ;
- ▶ Peur des règlements de compte individuels ou collectifs ;
- ▶ Peur d'une « supposée » invasion de la Mauritanie par des étrangers, en utilisant l'organisation du retour comme moyen ;

Il s'agit donc d'isoler les « oiseaux de mauvaise augure » qui suscitent et jouent sur les sentiments de peur des populations pour les dresser les uns contre les autres, en rassurant tout le monde.

### **- Conflit entre Mauritaniens de retour et Mauritaniens occupant les lieux**

Les rapatriés occupent des villages et sites et exploitent certaines terres ayant appartenu aux déportés et exilés. Cette question constitue un risque majeur qu'il faut traiter avec intelligence, en ayant toujours en vue la justice et l'équité d'un côté, la nécessaire cohabitation pacifique et fraternelle de l'autre. Ce risque doit être évalué par l'inventaire de tous les cas probables afin de dégager des solutions éventuelles.

### **- Gestion gabéguine des fonds mobilisés**

La sensibilité du dossier exige que des gestionnaires honnêtes et confirmés soient sélectionnés pour la conduite des activités à mettre en oeuvre. La gestion gabéguine pourrait prendre divers travers dont le plus évident est le détournement des projets et programmes au profit de personnes non concernées. Un système d'inspection ponctuelle et de contrôle à priori et à posteriori doit donc être mis en place. Le suivi évaluation doit viser à identifier à temps les erreurs -car il y en aura- pour leur apporter les correctifs à temps.

### **- Frustrations des locaux**

Les projets et programmes à mettre en oeuvre doivent avoir des effets induits bénéfiques sur toutes les populations des zones cibles (à travers les infrastructures et les opportunités de travail surtout). Cela est nécessaire pour

prévenir et gérer les tensions pouvant résulter de sentiments de frustrations.

### **- Conflits d'accès aux ressources naturelles**

Des solutions idoines doivent être trouvées par rapport à l'accès aux ressources naturelles disponibles.

### **- Tentations de vengeance**

L'organisation du retour peut toujours engendrer des cas isolés de vengeance (parfois aveugle.) Il s'agit d'intégrer pareil risque afin de se préparer à sa bonne gestion en cas d'occurrence. Les actions les plus significatives doivent s'effectuer en amont.

### **- Difficultés d'intégration**

Beaucoup de réfugiés et de déportés, nés ou ayant grandi en terre étrangère, sont des jeunes et des adolescents n'ayant connu que l'exil. Leur retour dans leur pays posera des problèmes d'intégration qu'il convient de prévenir. Il faut être attentif à ces difficultés en vue de leur apporter les solutions appropriées en temps utile.

Union des Forces de Progrès

(UFP)